

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-8 20SGADL0150

SEANCE DU
17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 59
Date de convocation : 11 décembre 2020
Date d'affichage : 18 décembre 2020

OBJET : Modalités de vote du budget
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 10 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MIL VINGT, le 17 décembre à seize heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, SALLE DE L'ALTO - 2, AVENUE FRANÇOIS MITERRAND - 71 200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelynne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
M. Sébastien CIRON
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. GOMET (pouvoir à M. Philippe PRIET)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Sébastien GANE



Vu la délibération du conseil communautaire du 7 novembre 1996 décidant le vote par nature du budget de la CUCM,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 janvier 2015 relative aux modalités de vote du budget,

Le rapporteur expose :

« Lors de l'entrée en vigueur de l'instruction budgétaire M14, le conseil communautaire par délibération du 7 novembre 1996, a fait le choix de retenir le vote par nature pour le budget de la CUCM à compter de l'exercice 1997.

Par délibération en date du 22 janvier 2015, le conseil communautaire a également opté pour le vote par opération, pour une partie des dépenses en section d'investissement.

En effet, cette option permettait à l'assemblée délibérante de décider d'individualiser certaines opérations et présentait une certaine souplesse en terme de gestion de crédits budgétaires.

Plus précisément, le vote par opération en investissement signifie que l'opération devient un chapitre, ainsi, le contrôle des crédits n'est plus opéré au niveau habituel du compte par nature à deux chiffres (exemple 21), mais à celui de l'enveloppe budgétaire globale réservée à cette opération par l'assemblée, quelle que soit l'imputation par nature des dépenses.

Cependant, la communauté urbaine a, en parallèle et depuis 2015, développé la gestion des crédits d'investissement en autorisation de programme et crédits de paiement. Ce mode de gestion présente, entre autre, comme avantage d'améliorer la visibilité du coût d'une opération pluriannuelle. Cet outil de gestion est de plus en plus utilisé par la communauté urbaine, et répond ainsi aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

En conséquence, les opérations votées interviennent en doublon des AP/CP, complexifient et rendent peu lisible la gestion des crédits en investissement.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé, dès 2021, d'arrêter la gestion d'une partie des crédits d'investissement en opération votée et de privilégier la gestion en AP/CP. Il est précisé que les restes à réaliser 2020 des opérations votées en cours, feront l'objet de régularisations pour tenir compte de ce changement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

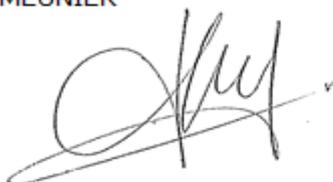
- A compter de 2021, de ne plus retenir le vote par opération pour une partie des dépenses de la section d'investissement du budget.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 18 décembre 2020
et publié, affiché ou notifié le 18 décembre 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

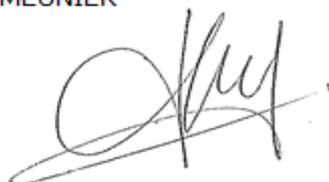
LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

Handwritten signature of Daniel Meunier in black ink, featuring a large, stylized 'D' and 'M'.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

Handwritten signature of Daniel Meunier in black ink, identical to the one on the left.